NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

COMMUNE de GRAND-CHARMONT 25200

I – Le cadre général du compte administratif :

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 07 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Cette note répond donc à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme le compte administratif 2016, disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif 2016 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Il doit être voté le 30 juin au plus tard.

II – La section de fonctionnement :

- Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Elles regroupent principalement les frais de rémunération du personnel, les dépenses d'entretien et de fournitures, les frais de fonctionnement divers correspondant aux compétences de la collectivité (scolaire, périscolaire, …), les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts.

Maîtrise de nos dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la prévision :

- **4 758 328.18 €** de dépenses mandatées pour un prévisionnel de 4 918 900 €, soit **97 %** de réalisation.

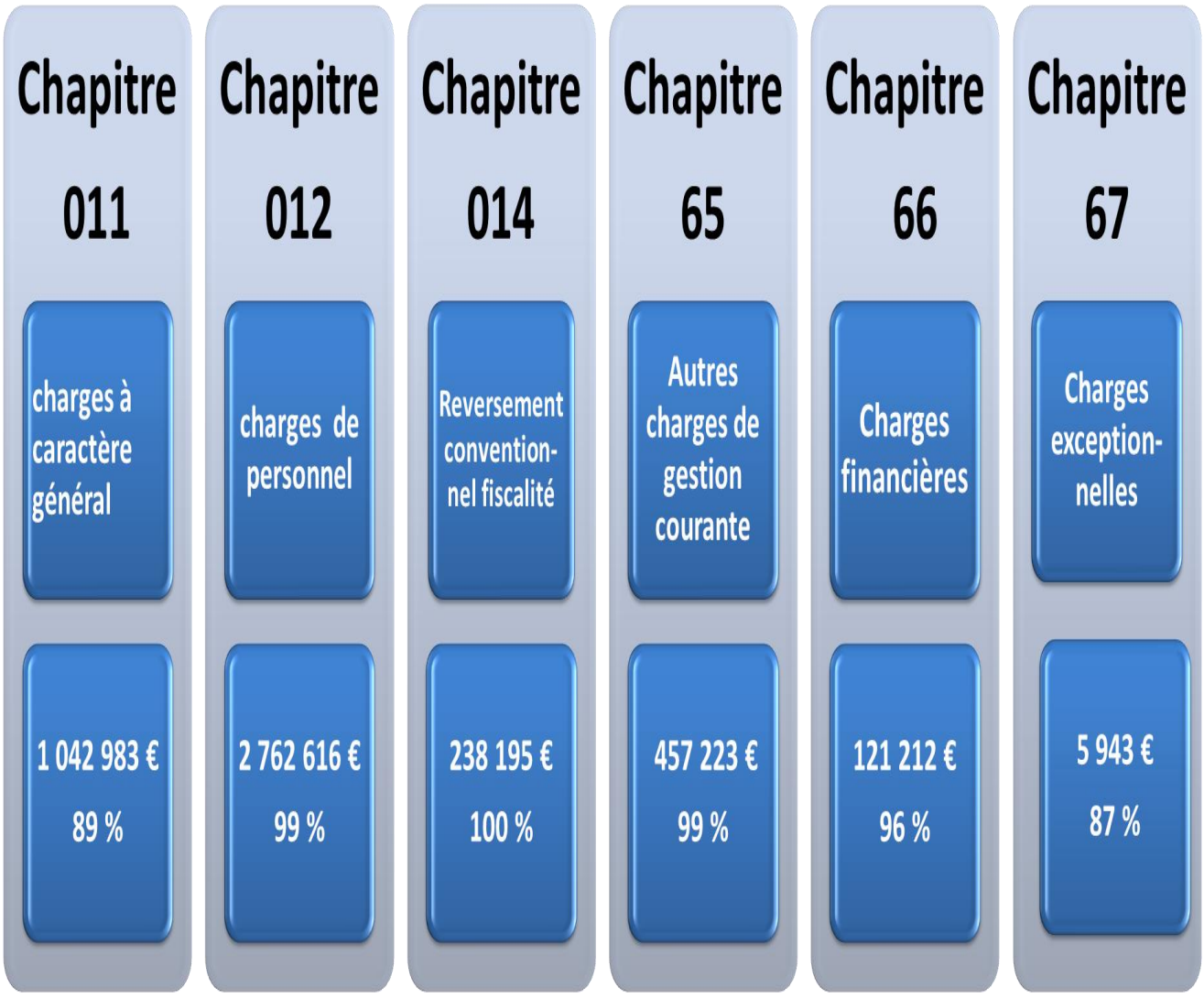

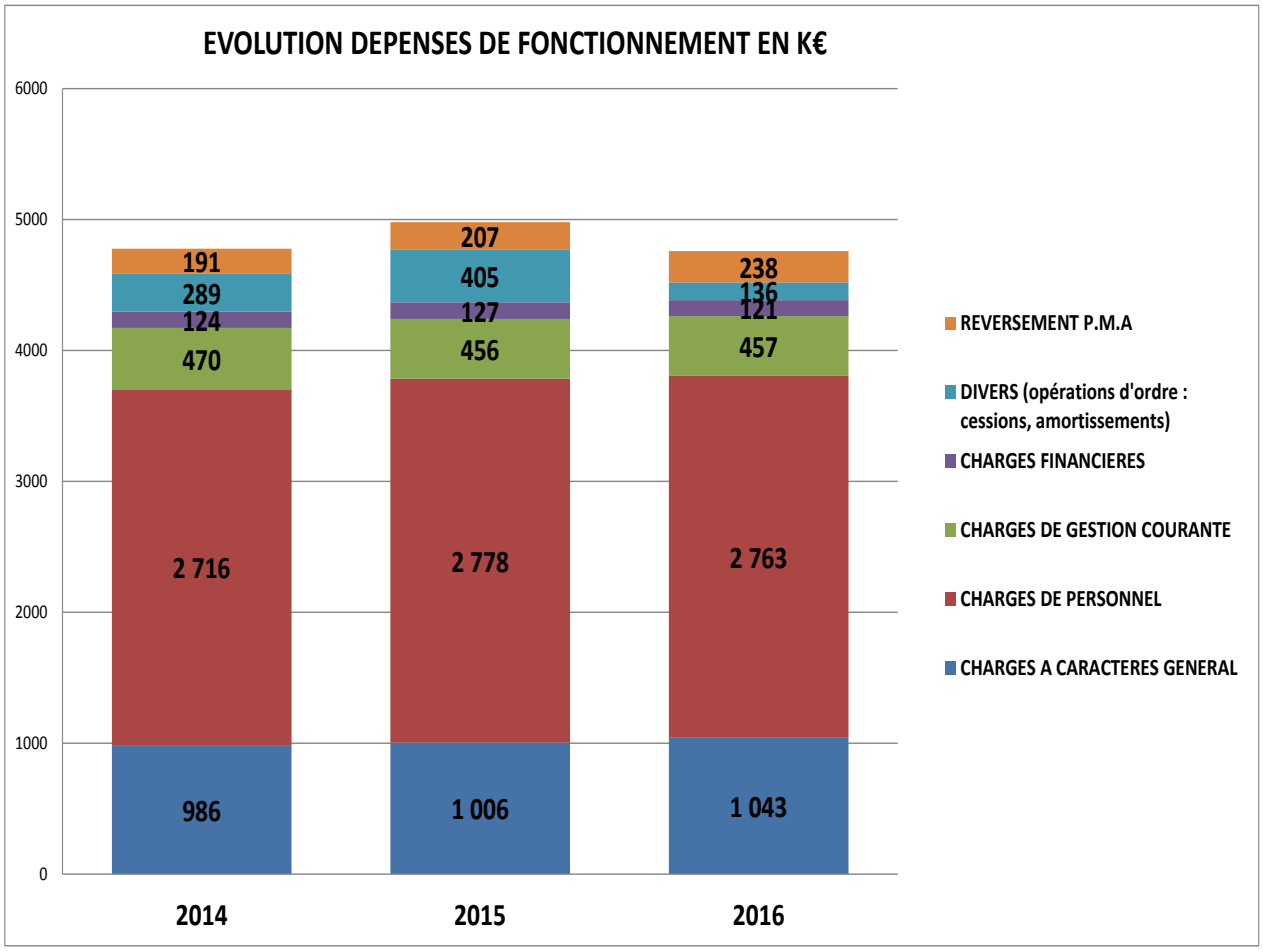

Le chapitre « reversement P.M.A. » (+ 24.6 %) par rapport à 2014, lié à la montée en puissance annuelle du FPIC. La ville verse en outre à PMA 150 000 €/an de reversement conventionnel de fiscalité et en investissement un reversement à hauteur de 30 % de la taxe d'aménagement perçue par la ville n-1, soit un total cumulé pour 2016 de 238 194.87 €.

Le chapitre « charges financières » composé exclusivement des intérêts de la dette (- 4.87 %) entre 2015 et 2016 liés aux termes de trois emprunts.

Le chapitre « charges de gestion courante » (+ 0.34 %) par rapport à 2015 due aux augmentations annuelles des contributions obligatoires (art. 6558). Le total des subventions aux associations et CCAS reste quasi constant.

Le chapitre « charges de personnel » en légère baisse de (- 0.57 %) par rapport à 2015, liée aux départs en retraite non remplacés, qui viennent compenser les augmentations annuelles «Glissement Vieillesse Technicité (GVT) », l'augmentation du point d'indice et la participation employeur à la protection sociale des agents mise en place en 2016.

Le chapitre « divers » retrace les cessions et dotations aux amortissements (opérations d'ordre). Il n'y a pas eu de cessions de biens en 2016.

<u>Les recettes de fonctionnement</u> correspondent aux sommes encaissées au titres des impôts locaux, des prestations fournies à la population (locations salles et bâtiments, restauration scolaire, produits de service,….), des dotations versées par l'Etat et diverses subventions.

- **5 328 847 €** de recettes encaissées pour un prévisionnel de 5 297 085 € (hors reprise résultat), soit **101 %** de réalisation.

TAUX DE REALISATION 2016

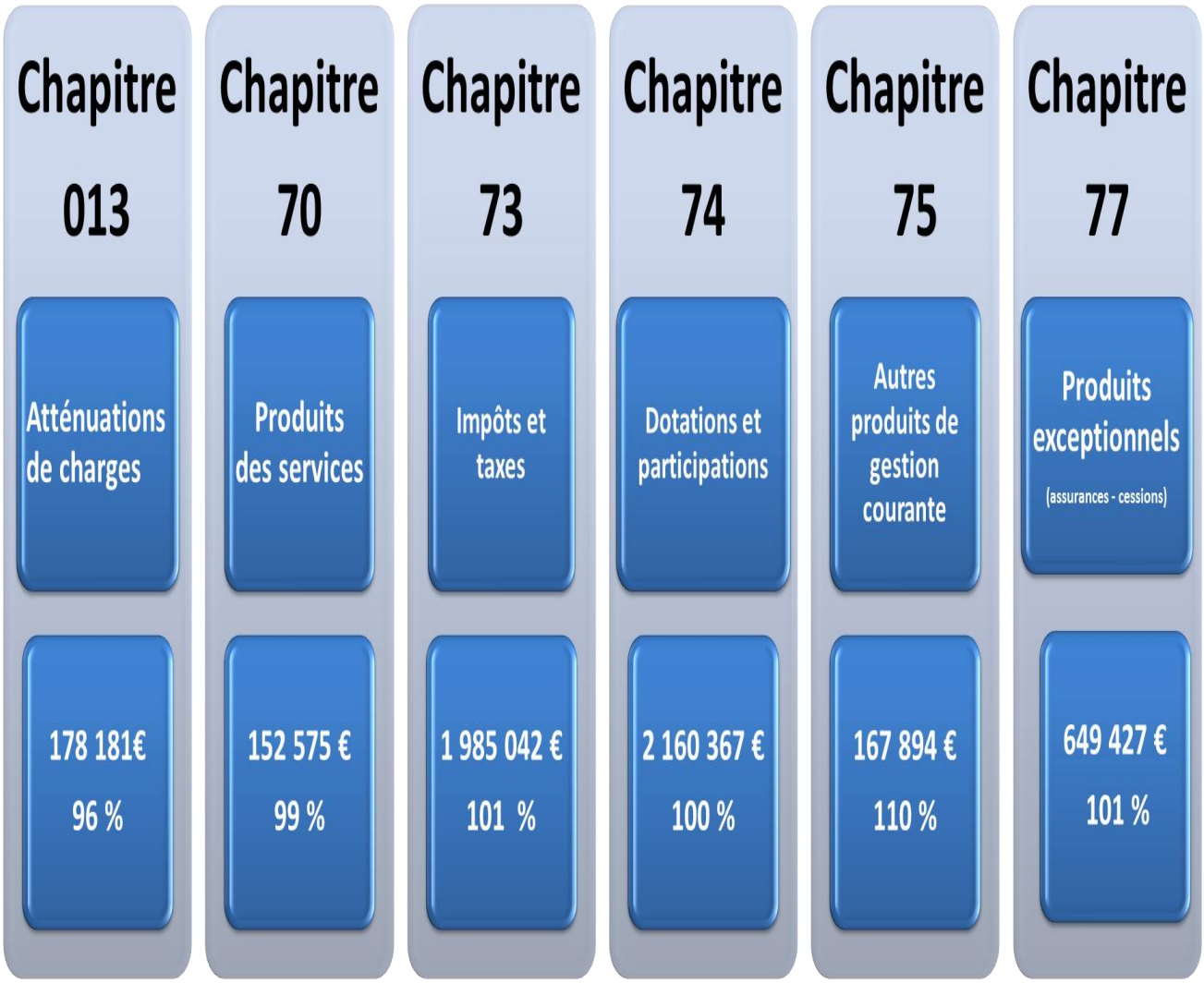

REPARTITION RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT 2016

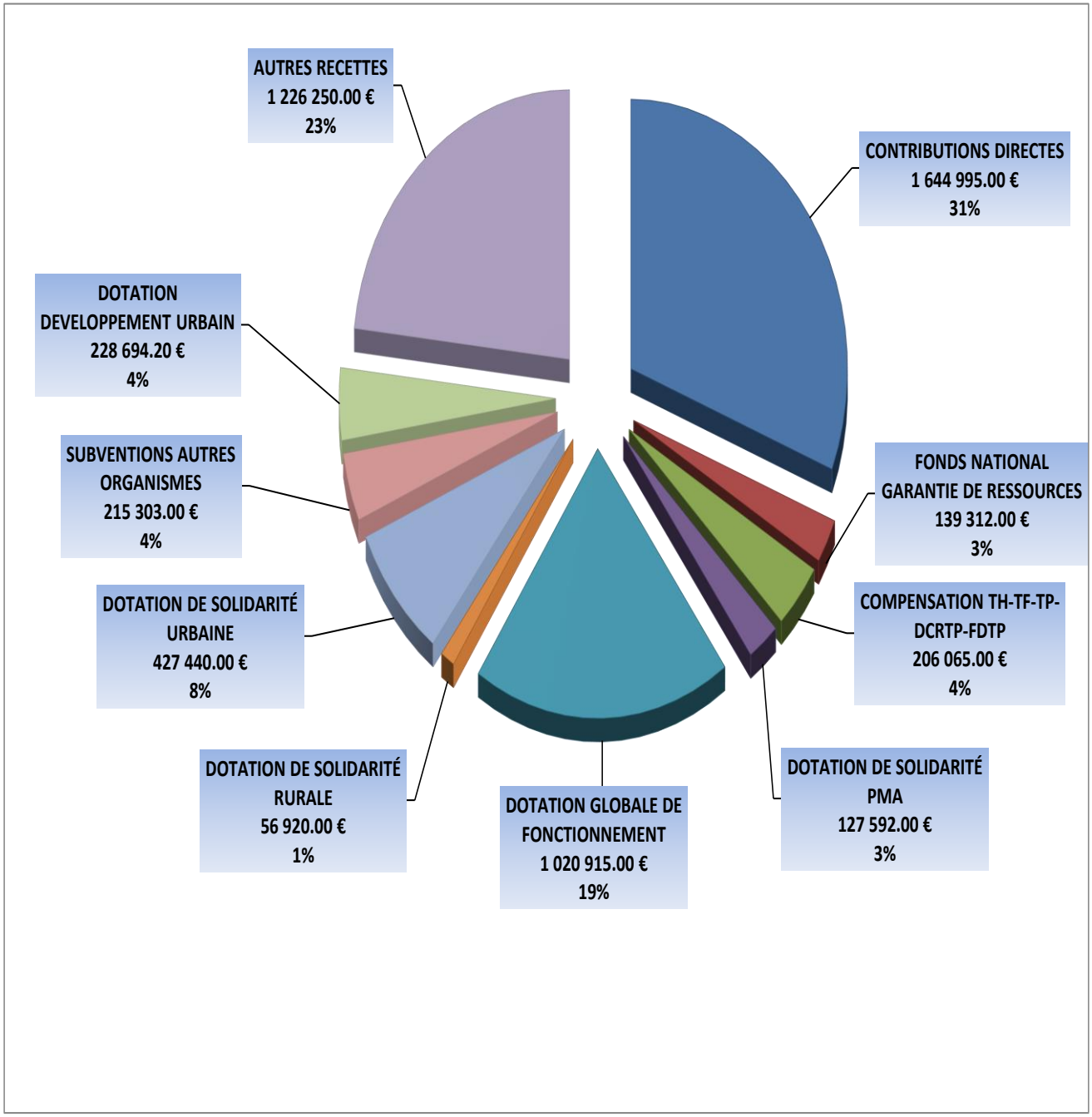

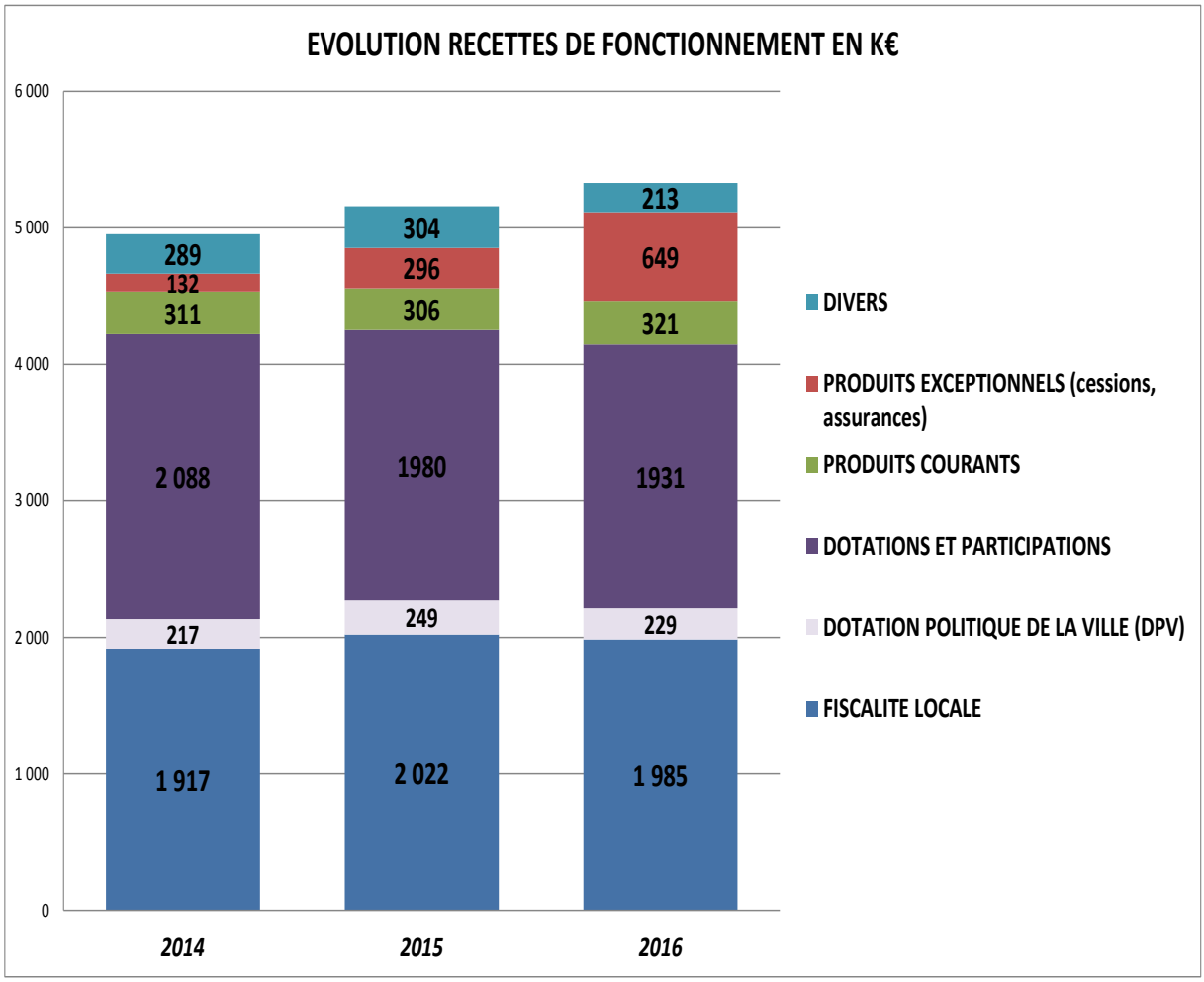

Le chapitre « produits exceptionnels » regroupe les cessions et les remboursements de sinistres par l'assurance. En 2016, nous avons perçu le solde du sinistre au Fort-Lachaux.

Le chapitre « Dotations et participations » est en diminution : (- 3.06 %) par rapport à 2015. Cette baisse est liée à la baisse des dotations de l'état, et principalement à :

- la dotation forfaitaire (- 107 579 €) légèrement atténuée par la Dotation de Solidarité rural (+ 3 585 €). Depuis 2008, une perte de la dotation forfaitaire, principale composante de la DGF, d'un montant total de 391 346 €.

Le chapitre « Fiscalité locale » subit les mesures gouvernementales. En effet, la progression des recettes fiscales liée à l'actualisation annuelle de la valeur des bases et à l'augmentation des foyers contributeurs (nouveaux logements) a été atténuée par les exonérations de TH et TF décidées par l'Etat produisant un effet négatif sur nos bases d'imposition et une diminution du produit fiscal en 2016.

Le chapitre « divers » regroupe les atténuations de charges (remboursement arrêts maladie des agents par l'assurance) et les opérations de transfert entre sections (travaux en régie).

III – La section d'investissement :

Le budget d'investissement de la ville retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes qui font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine.

Les dépenses d'investissement sont liées principalement aux acquisitions de mobiliers, de matériels, de véhicules, de biens immobiliers et mobiliers, d'études et de travaux sur des biens existants ou en création. Le remboursement de la part capital de la dette est également une dépense d'investissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016

REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN EUROS EN 2016

	MONTANT	TAUX DE REALISATION *
DEPENSES D'EQUIPEMENT	1 435 708 €	79%
REMBOURSEMENT DE LA DETTE	281 138 €	99%
AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55 624 €	47%
TOTAL	1 772 470 €	

** Dépenses d'investissement effectives/crédits budgétaires*

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN EUROS EN 2016

PRESENTATION CROISEES

SERVICES GENERAUX	767 262 €
ENSEIGNEMENT - FORMATION	115 318 €
SPORT JEUNESSE CULTURE	26 229 €
AMENAGEMENT ENVIRONNEMENT SALUBRITE	863 661 €
TOTAL	1 772 470 €

EVOLUTION DES DEPENSES EN K€

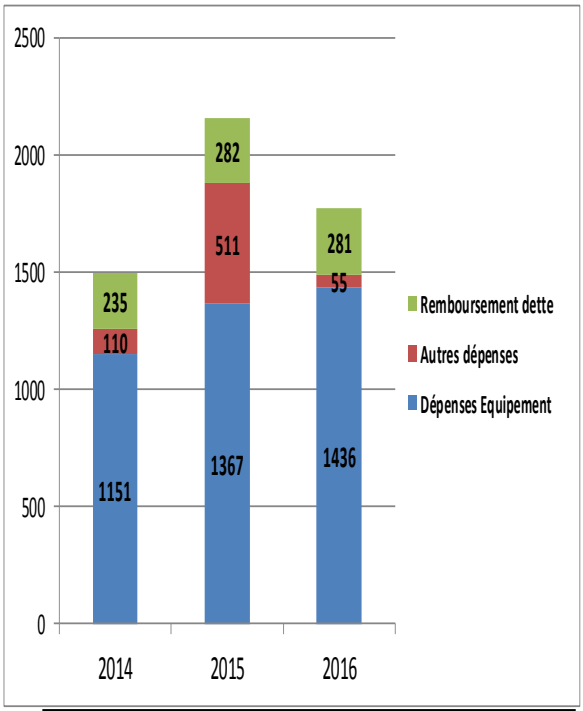

* Opérations d'ordre : travaux régie et opérations patrimoniales (actif)

Les recettes d'investissement sont composées de recettes patrimoniales lorsqu'elles sont en lien avec des cessions d'actifs ou en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et d'autre part les subventions d'investissement perçues en lien avec des opérations d'investissement (subvention destinée par exemple à la rénovation d'une école).Viennent également se rajouter d'autres recettes telles que l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement (virement) ou la souscription d'emprunts.

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2016

REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN EUROS EN 2016

	MONTANT	TAUX DE REALISATION *
DOTATIONS ET FONDS GLOBALISES	284 613 €	93%
SUBVENTIONS RECUES	495 245 €	68%
EMPRUNTS SOUSCRITS	470 302 €	100%
AUTRES RECETTES D'INVESTISSEMENT	150 418 €	71%
TOTAL	1 400 578 €	

** Recettes d'investissement effectives/crédits budgétaires*

REPARTITION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN EUROS EN 2016

PRESENTATION CROISEES

SERVICES GENERAUX	921 385 €
SPORT ET JEUNESSE	48 800 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT	430 393 €
TOTAL	1 400 578 €

EVOLUTION DES RECETTES EN K€

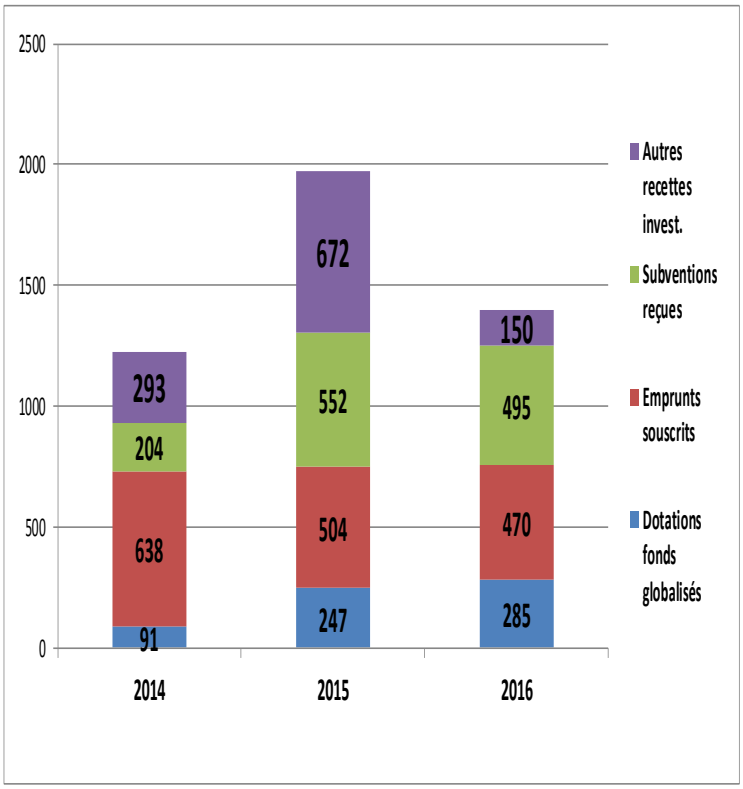

* **Chapitre 16 emprunts** :
- année 2014 regroupe les emprunts
- année 2015 regroupe les emprunts +les consignations SCI des Jonchets.
- année 2016 regroupe les emprunts

* **Chapitre 10 : Dotations fonds globalisés** : FCTVA + taxe d'aménagement + excédent de fonctionnement.

* **Autres recettes** : (opérations d'ordre) Dotations aux amortissements + opérations patrimoniales (actif).
Année 2015 : Cessions terrains SCI des jonchets.

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4758328.18	5 328 847.06
	Section d'investissement	1 772 470.48	1 400 578.45
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE 2015	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	317 176.06 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 176 001.29 (si déficit)	(si excédent)
		=	=
	TOTAL(réalisation + reports)	6 706 799.95	7 046 601.57
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2017 (1)	Section de fonctionnement	E 0	K 0
	Section d'investissement	F 312 770.00	L 213 200.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2017	= E+F 312 770.00	213 200.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 758 328.18 = A+C+E	5 646 023.12 = G+H+J
	Section d'investissement	2 261 241.77 = B+D+F	1 613 778.45 = H+J+L
	TOTAL CUMULE	7 019 569.95 = A+B+C+D+E+F	7 259 801.57

Le résultat est égal à la différence entre la totalité des produits et des charges de fonctionnement constatés au cours de l'exercice. Il tient compte des dotations et reprises sur amortissements et provisions. Il équivaut au solde positif ou négatif de la section de fonctionnement qui apparait dans le compte administratif. Le résultat traduit l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité constaté au cours de l'exercice.

RESULTAT

TABLEAU DE CALCUL DU RESULTAT 2016

PRODUIT DE FONCTIONNEMENT	5 328 847.00
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	-4 758 328.00
RESULTAT DE L'EXERCICE	570 519.00

EVOLUTION DU RESULTAT

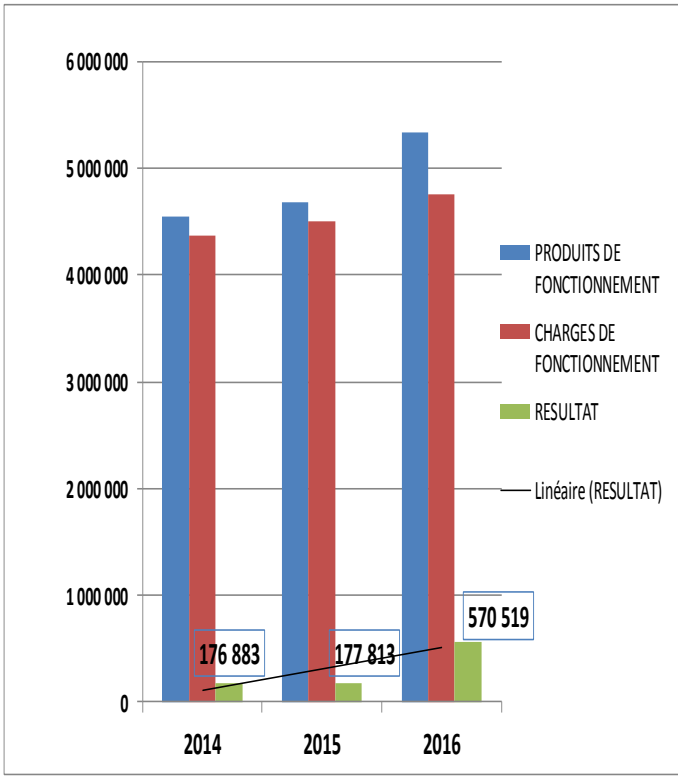

L'autofinancement brut (CAF brute) traduit la capacité de la collectivité à financer, par son fonctionnement courant, ses opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement…..).

L'autofinancement net (CAF nette) mesure la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement par ses ressources propres.

AUTOFINANCEMENT

TABLEAU DE CALCUL DE LA CAF 2016

RESULTAT DE L'EXERCICE	570 519
+ DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	130 157
CAPACITE D'AUTOFINCEMENT BRUTE	700 676
- REMBOURSEMENT DE DETTES BANCAIRES (capital)	-279 643
CAPACITE D'AUTOFINCEMENT NETTE	421 033

EVOLUTION DE LA CAF BRUTE

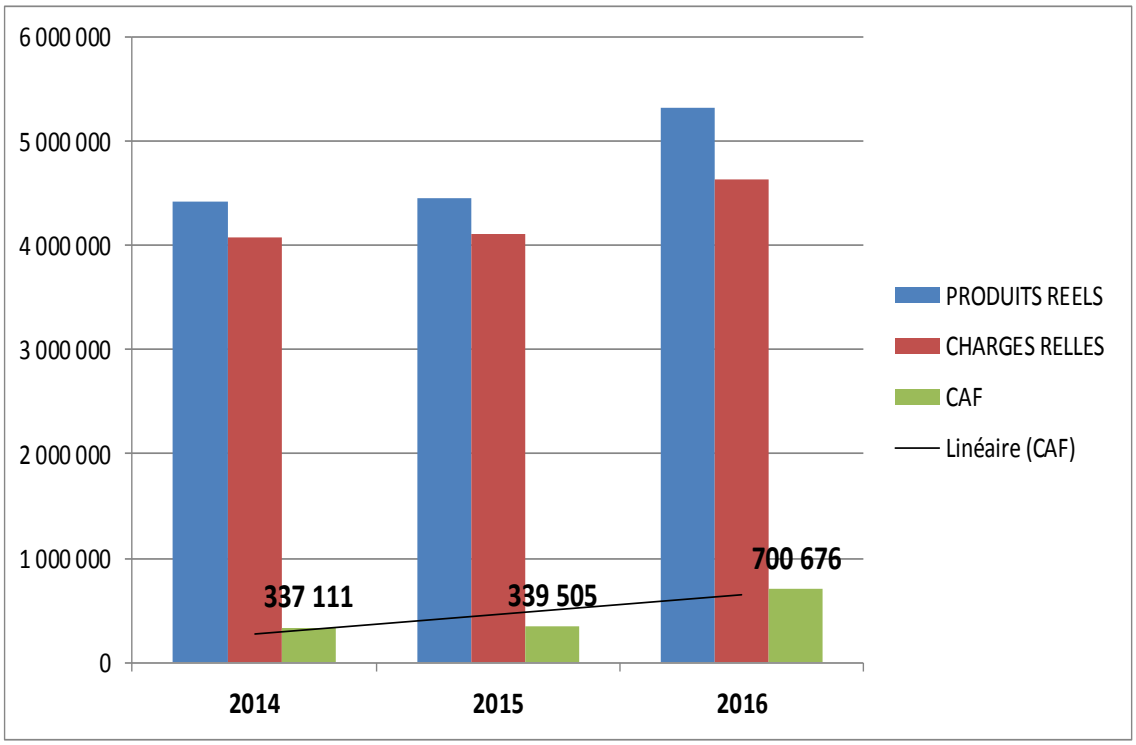

Le tableau ci-dessous permet d'expliquer comment a été financée la section d'investissement 2016 (investissement nouveaux et remboursement du capital de la dette).

TABLEAU DE FINANCEMENT 2016 EN "Keuros"

INVESTISSEMENT	EXERCICE N	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	EXERCICE N
Acquisition d'immobilisation	1 471	CAF	701
Autres emplois	22	Produit de cession des immos.	0
Remboursement des emprunts	280	Autres ressources	729
		Emprunts nouveaux	470
TOTAL DES INVESTISSEMENT	**1 773**	**TOTAL DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS**	**1 900**
Excédent de financement	**127**	**Déficit de financement**	**0**

Encours en capital de la dette communale totale : emprunts et dettes à long et moyen terme restant dus au 31 décembre.

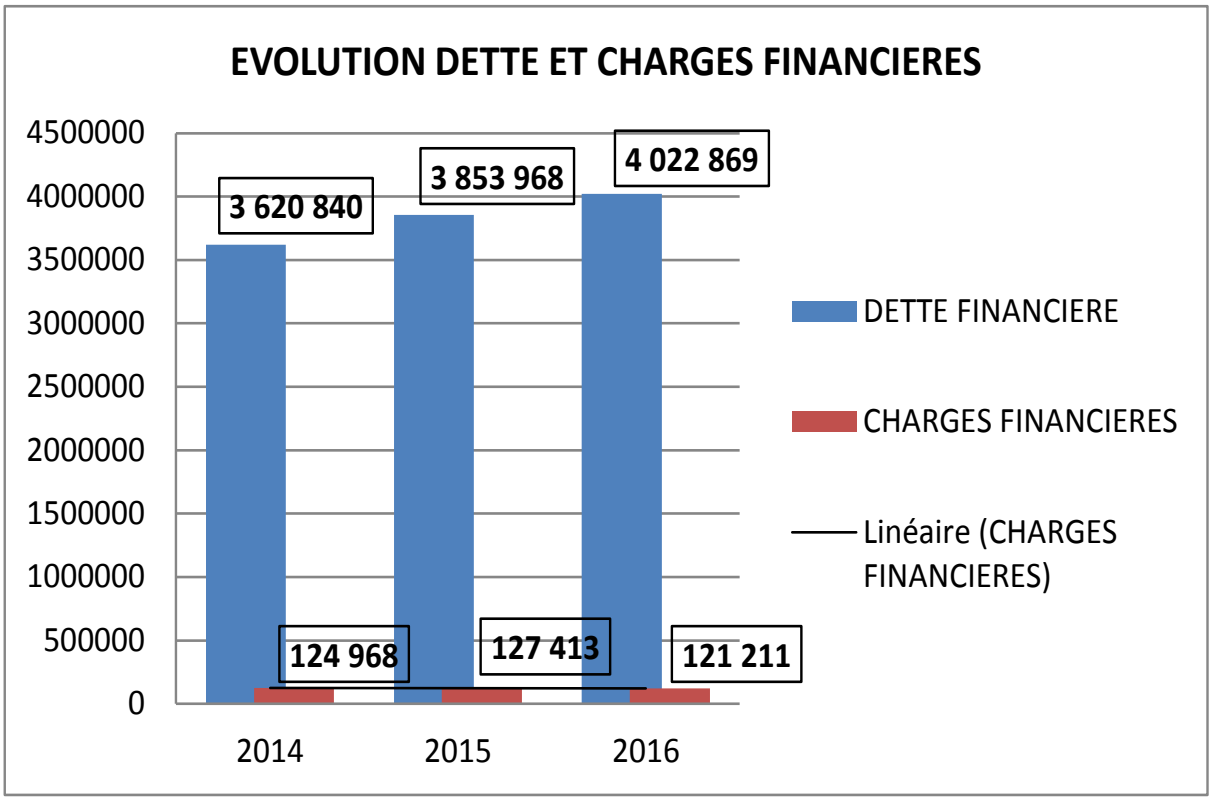

Charges Financières : (- 4.87 %) entre 2015 et 2016 liés aux termes de trois emprunts.

Ratios :

- Commune de Grand-Charmont : 22 €/ habitant

Comparaison avec les autres communes appartenant à la même strate démographique. (entre 5 000 et 10 000 habitants).

- Département : 161 €/habitant
- Région : 55 €/habitant
- National : 52 €/habitant